



RBC Fondation®

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Lancement du concours de la onzième édition des Prix d'excellence !

(Ottawa, le 1er avril 2015) La Fondation pour l'avancement du théâtre francophone au Canada lançait aujourd'hui l'édition 2015 du concours national de ses Prix d'excellence. Cette année, elle remettra :

- **Huit bourses** à des professionnels actifs dans le milieu théâtral franco-canadien depuis un minimum d'un an et un maximum de dix ans et ce, toute expérience confondue;
- **Une bourse à un artiste établi;**
- **Une bourse pour permettre à un auteur d'effectuer une résidence d'écriture d'un mois en Belgique.** Pour ce prix, tous les auteurs de la francophonie canadienne sont admissibles, peu importe leur expérience.

AU PLAN NATIONAL

Prix national d'excellence RBC pour un artiste émergent

Encore une fois cette année, la Fondation remettra le *Prix national d'excellence RBC pour un artiste émergent*, accompagné d'une bourse de **8 000 \$**, à l'artiste ou au travailleur culturel dont la candidature se sera démarquée parmi toutes celles reçues au plan provincial ou régional. **Il n'est pas nécessaire de soumettre sa candidature de façon explicite au Prix national d'excellence RBC pour un artiste émergent.** Tous les candidats qui postulent à un prix de nature régionale ou provinciale voient d'office leur demande être soumise dans le cadre de ce prix.

Le Prix Marcus-Banque Nationale

Comme c'est le cas à tous les deux ans, l'édition 2015 de la remise des Prix de la Fondation pour l'avancement du théâtre francophone au Canada permettra de récompenser le travail, s'étant ancré dans la durée, d'un artiste établi à l'échelle nationale ou régionale. **La candidature d'un/e praticien/ne peut être soumise soit par une compagnie de l'ATFC, soit par un individu. Les candidatures au Prix Marcus-Banque Nationale doivent être soumises sur le formulaire spécifiquement associé à ce prix.**

La bourse du Prix Marcus-Banque Nationale est de **15 000 \$** :

- **12 000 \$ iront à l'artiste dont la candidature aura été sélectionnée.** Dans une perspective de filiation, de développement du milieu et de transmission du savoir, le lauréat devra ensuite choisir un protégé avec qui il entretiendra pendant l'année suivante une relation de mentorat. **Son choix devra porter vers un praticien prometteur dont l'activité professionnelle devra s'incarner en majorité dans la francophonie canadienne.** Cette relation devra être discutée avec le gestionnaire de la Fondation. Il pourrait, par exemple, s'agir d'un stage à la direction artistique, d'un coaching dramaturgique, ou d'une assistance à la mise en scène, à la conception, etc.
- Le protégé se verra remettre un montant de **3 000 \$**. Le lauréat devra fournir aux autorités de la Fondation le nom du protégé au maximum un mois après la tenue du comité. Le choix du lauréat pourra être assez large, la relation devant s'articuler autour d'activités de mentorat ou de filiation. Aucune clause n'empêcherait que le protégé soit un gagnant d'un prix de la relève accordé la même année ou l'année précédente. **Les dossiers de candidature ne doivent pas comporter le nom du protégé potentiel.**

Le Prix du Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles

Ce prix permettra à **un auteur, sans limite quant à son expérience**, d'effectuer une résidence d'écriture d'une durée d'un mois à la Conciergerie de Mariemont, en Belgique. D'une valeur approximative de 12 000 \$, la bourse associée à ce prix couvrira l'ensemble des dépenses inhérentes à la résidence de l'auteur.

Le Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, gère une résidence d'auteurs en Hainaut, dans le domaine de Mariemont. Celle-ci est entièrement dédiée aux écritures dramatiques et accueille un seul écrivain à la fois. Le Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles offrira le logement tout équipé durant un mois, l'encadrement dramaturgique, la promotion de l'auteur et de ses textes auprès des professionnels et du public, etc.

En plus de décrire, à l'intérieur du formulaire, le projet d'écriture qu'il désire réaliser durant la résidence, l'auteur devra soumettre à l'attention du jury un texte antérieur et complété.

AU PLAN RÉGIONAL

Les huit bourses accordées à de jeunes professionnels de la relève au plan provincial ou régional :

Ces bourses viennent reconnaître la contribution de jeunes professionnels qui sont actifs dans le milieu théâtral de la francophonie canadienne. Elles ont pour objectif de les encourager à y poursuivre leur carrière. Il ne s'agit cependant pas de prix de carrière, ou d'une reconnaissance de ce que l'artiste a pu faire au cours de la saison précédente, ou même de celle en cours. Le parcours général du candidat depuis son arrivée dans le milieu professionnel, la qualité et la pertinence du projet qu'il ou elle propose comptent à valeur égale dans le choix du jury.

Pour les artistes et les travailleurs culturels de l'Acadie :

- **Le Prix Viola Léger** d'une valeur de **5 000\$** sera remis à un projet de **création**;
- **Le Prix Banque Nationale** d'une valeur de **5 000 \$** sera remis à un projet de **formation**;
- **Le Prix spécial Suzanne-Cyr** d'une valeur de **5 000 \$** sera remis à un artiste afin de lui permettre d'effectuer un stage au Théâtre populaire d'Acadie. **Veillez noter que le Prix spécial Suzanne-Cyr est remis sur invitation et que le/la lauréat/e n'a pas à postuler pour l'obtenir.**

Pour les artistes et les travailleurs culturels de l'Ontario :

- Un prix du Ministère de la Culture de l'Ontario d'une valeur de **5 000 \$** permettra au récipiendaire d'effectuer un projet de **création**;
- Un prix du Ministère de la Culture de l'Ontario d'une valeur de **5 000 \$** permettra au récipiendaire d'effectuer un projet de **formation**.

Pour les artistes et les travailleurs culturels de l'Ouest :

- **Le Prix Power Corporation du Canada**, d'une valeur de **5 000 \$** permettra au récipiendaire de réaliser un projet de **formation**.
- **Le Prix Roland Mahé-Banque Nationale**, vient souligner l'apport exceptionnel au théâtre de l'Ouest et au théâtre de l'ensemble de la francophonie canadienne de celui qui a dirigé le Cercle Molière, à Saint-Boniface au Manitoba, de 1967 à 2012. D'une valeur de **5 000 \$** il permettra au récipiendaire de réaliser un projet de **création**.

Critères d'admissibilité aux prix provinciaux ou régionaux

- Pour soumettre sa candidature, un individu doit œuvrer professionnellement depuis au moins un an au sein du milieu théâtral et depuis un maximum de dix ans, toutes expériences confondues. **De même, sa pratique doit s'ancrer dans le milieu de la francophonie canadienne de façon majoritaire.** Par milieu de la francophonie canadienne, on entend l'Acadie du Nouveau-Brunswick et les provinces où les francophones sont en situation linguistique minoritaire.
- Les candidates et candidats peuvent œuvrer dans tous les champs théâtraux : écriture dramatique, mise en scène, jeu, scénographie, éclairages, régie, administration, direction de production, etc.
- Une personne qui a reçu un Prix d'excellence de la Fondation ne peut postuler l'année suivante. Par contre, elle est de nouveau admissible (si elle œuvre dans le milieu professionnel depuis un maximum de dix ans) deux années après avoir reçu un prix. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux lauréats du Prix spécial Suzanne-Cyr, qui peuvent postuler pour un autre prix dès l'année suivante.
- Si un artiste individuel souhaite proposer sa candidature dans le cadre d'un projet collectif où d'autres créateurs sont impliqués au plan de la conception même de l'œuvre, il doit soumettre avec sa candidature une lettre signée par les autres créateurs participant au projet dans laquelle ces derniers expriment leur accord à ce que leur collègue postule à titre individuel, même si le projet est d'ordre collectif.
- Un candidat peut soumettre un projet dans chacun des deux volets (formation ou création). Il ou elle ne peut toutefois soumettre plus d'un projet par catégorie. Par ailleurs, un candidat ne peut remporter, la même année, un prix régional et le Prix national d'excellence RBC pour un artiste émergent.

Pour soumettre une candidature

Les candidats devront soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, accompagné d'un curriculum vitae. Les dossiers soumis devront également présenter le projet que le candidat ou la candidate souhaite réaliser avec la bourse. Le candidat ou la candidate doit également soumettre une prévision budgétaire expliquant de quelle façon le montant associé au prix pour lequel il ou elle postule sera utilisé.

Les candidats aux huit prix destinés à la relève doivent faire parrainer leur dossier avant de le soumettre à la Fondation. Les personnes suivantes peuvent agir à titre de parrain ou de marraine :

- Les directions artistiques des compagnies de l'ATFC;
- Les directions administratives des compagnies de l'ATFC;
- Un/e artiste individuel/le de la francophonie canadienne reconnu/e dans son milieu. Les candidatures soutenues par un artiste dont la majeure partie de la pratique ne se déroule pas en francophonie canadienne ne pourront cependant pas être considérées par le jury.

Il est à noter que cette forme de parrainage n'engage pas, sauf si elle ou il le désire, la compagnie ou l'artiste individuel au-delà du fait de reconnaître le professionnalisme du candidat et le fait que sa pratique professionnelle s'incarne de façon majoritaire dans la francophonie canadienne. Une compagnie ou un artiste individuel peut parrainer autant de candidats qu'il ou elle le désire. Il est également à noter que les artistes qui postulent pour le Prix du Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles n'ont pas à faire parrainer leur candidature.

Projets soutenus

Pour la relève théâtrale, la Fondation pour l'avancement du théâtre francophone au Canada appuie des projets de création ou de formation. Par projets de création, on entend, par exemple, l'écriture d'un texte, un projet d'écriture scénique, la préparation d'un spectacle autogéré, etc. L'appui de la Fondation sert au développement ou encore à la réalisation du projet.

Par projets de formation, on entend toutes formes de stage, dont la durée peut être variable, ici ou à l'étranger. Il n'est pas nécessaire d'être déjà accepté au stage pour lequel on dépose un projet au moment de soumettre sa demande à la Fondation. Par contre, il va de soi que les candidatures pour lesquelles le postulant peut démontrer qu'il est déjà accepté pour suivre son stage seront favorisées. L'appui de la Fondation peut couvrir les frais d'inscription, le transport, l'hébergement et les frais de subsistance relatifs au projet.

On trouvera de multiples exemples de projets soutenus à travers les années en consultant le site Internet de la Fondation : www.fondationtheatre francophone.ca à la section *Bourse/Les lauréats à travers les années*.

Soumission des candidatures

Les postulants à l'ensemble des prix de la Fondation sont invités à soumettre leurs candidatures par courriel à l'attention d'Antoine Côté Legault, Agent de projets à l'Association des théâtres francophones du Canada, en écrivant à projets@atfc.ca.

Un jury indépendant, formé de professionnels chevronnés, évaluera les demandes et sélectionnera les récipiendaires des Prix d'excellence 2015. Ceux-ci seront remis le 17 septembre 2015 à Ottawa, à l'occasion d'une réception tenue par la Fondation pour l'avancement du théâtre francophone au Canada, en collaboration avec les Zones théâtrales

Pour obtenir le formulaire de candidature et des précisions quant aux modalités du concours, voir les documents ci-joints. Vous pouvez également visiter le site www.fondationtheatre francophone.ca ou communiquer avec Antoine Côté Legault, en écrivant à projets@atfc.ca ou en composant, sans frais, le 1(866) 821-2233 ou le (613) 562-2233.

Les individus intéressés sont invités à faire parvenir leurs candidatures à la Fondation pour l'avancement du théâtre francophone au Canada d'ici **vendredi, le 22 mai 2015, à 17h à l'heure d'Ottawa**.